PARSA

Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta

PARSA

Guide pour le troisième cycle

2006-2009

Groupe de travail

Partenaires de l'éducation

Avril 2006

AHSCA
University Partners
A·S·B·A Alberta School Boards Association
ASBOA
Alberta Education

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Groupe de travail des partenaires de l'éducation.
Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta : PARSA guide pour le troisième cycle, 2006-2009.

Version anglaise : Alberta Initiative for School Improvement : AISI handbook for Cycle 3, 2006-2009

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante :
<http://www.education.gov.ab.ca/french/m_12/information/parsa/parsa.asp>.

ISBN 0-7785-4757-4

1. Enseignement – Réforme – Alberta.
2. Succès scolaire – Alberta.
I. Alberta. Alberta Education. II. Titre III. PARSA guide pour le troisième cycle, 2006-2009.

LB2822.84.C2.A333 2006 371.2

Remarque. *– Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.*

Plusieurs sites Web sont présentés dans ce guide. Ils le sont à titre de suggestion de sources potentielles d'idées en matière d'enseignement et d'apprentissage. La responsabilité d'évaluer ces sites revient à l'usager.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

School Improvement Branch
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 5E6
Tél. : (780) 427-3160 à Edmonton ou
Sans frais en Alberta en composant le 310-0000
Téléc. : (780) 415-12481

Ce document est destiné aux personnes suivantes :

Élèves	
Enseignants	✓
Personnel administratif	✓
Conseillers	
Parents	
Grand public	

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.education.gov.ab.ca/french/m_12/information/parsa/parsa.asp>.

Des exemplaires imprimés de cette ressource sont en vente au Learning Resources Centre. Vous pouvez les acheter en ligne sur le site <www.lrc.education.gov.ab.ca/> ou par téléphone au (780) 427-5775.

Copyright © 2006, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044 – 108e Rue, Edmonton (Alberta) T5J 5E6. Tous droits réservés.

Tout a été mis en œuvre pour assurer la mention des sources originales et le respect de la loi sur le droit d'auteur. Nous prions toute personne qui relève un écart à ces principes de bien vouloir en informer la Direction de l'éducation française, Alberta Education.

Le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document, ou certains extraits, à des fins éducatives et sans but lucratif. La permission de traduire le matériel appartenant à une tierce partie devra être obtenue directement du détenteur des droits d'auteur de cette tierce partie.

2008-03206/

Avant-propos

PARSA

Le Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA) est une initiative audacieuse d'aborder l'amélioration de l'apprentissage des élèves et d'encourager les enseignants, les parents et la collectivité à travailler de concert afin d'introduire des projets novateurs qui répondent aux besoins locaux.

Lancé en 1999, le PARSA propose un financement ciblé aux autorités scolaires afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves en favorisant des initiatives qui tiennent compte des besoins et des circonstances propres à chacune des autorités scolaires. De concert avec ses partenaires, le gouvernement de l'Alberta a publié, en décembre 1999, le cadre de travail et les exigences administratives relatives au PARSA.

Plus de 400 millions de dollars ont été investis dans cette initiative afin d'améliorer sans cesse l'apprentissage des élèves en Alberta. Après deux cycles fructueux d'une durée de trois ans chacun, le Programme d'amélioration scolaire de l'Alberta entame maintenant son troisième cycle, soit 2006-2009.

Le but du *PARSA – Guide pour le troisième cycle, 2006-2009* est de communiquer aux autorités scolaires les exigences et les marches à suivre provinciales et locales pour la planification, le financement, la mise en œuvre, la gestion, l'évaluation, la préparation des rapports et le partage des projets d'amélioration du rendement scolaire.

Le premier cycle s'est échelonné de 2000 à 2003. Les autorités scolaires (écoles publiques, séparées, francophones, privées et à charte) ont mis sur pied plus de 800 projets visant à améliorer l'apprentissage des élèves tout en tenant compte des besoins et des circonstances au niveau local. Les résultats de ces projets sont affichés sur ce site Web : <http://www.education.gov.ab.ca/k_12/special/aisi>.

Cette initiative met l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves en favorisant le recours à de meilleures stratégies au niveau de l'école, de l'autorité scolaire et de la province. Les éléments essentiels qui permettent de promouvoir l'amélioration scolaire comprennent le leadership, la pratique pédagogique, le climat à l'école, l'évaluation et la responsabilisation, le renforcement des capacités par le truchement du perfectionnement professionnel, l'engagement des élèves et des parents, ainsi que l'intégration de pratiques efficaces.

Étant donné que les projets d'amélioration scolaire exigent un effort substantiel de la part de tous les intéressés, ce document se veut un guide de référence pour aider les autorités scolaires à planifier et à mettre en œuvre des projets d'amélioration viables dans le cadre du PARSA.

Le guide compte huit sections. La première établit le cadre de référence de l'initiative. Elle comprend le but, les principes, les caractéristiques, la recherche en matière d'amélioration, l'apprentissage des élèves, les critères qui s'appliquent aux projets du PARSA, ainsi que le but

©Alberta Education, Canada, 2006

du troisième cycle. Les sections II à VI décrivent les exigences relatives à l'élaboration de projets et à la préparation des résultats annuels. La section VII contient l'adresse du bureau à contacter et la section VIII précise quels formulaires sont disponibles sur le site Extranet du PARSA.

©Alberta Education, Canada, 2006

Remerciements

Nous tenons à reconnaître le leadership du Comité directeur des partenaires de l'éducation, qui a guidé l'élaboration du présent guide.

- Alberta Education
- Alberta Home and School Councils' Association (AHSCA)
- Alberta School Boards Association (ASBA)
- Alberta Teachers' Association (ATA)
- Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA)
- College of Alberta School Superintendents (CASS)
- Facultés d'éducation des universités

©Alberta Education, Canada, 2006

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

©Alberta Education, Canada, 2006

Table des matières

PARSA

Avant-propos i

Remerciements iii

Table des matières v

I. Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta 1

Cadre de référence du PARSA 1

Caractéristiques du PARSA 2

Amélioration de l'apprentissage des élèves 3

Critères relatifs aux projets 6

Troisième cycle du PARSA – Miser sur la réussite 8

II. Financement 10

III. Planification du projet et préparation de la proposition 13

Exigences relatives au projet 15

Section A : Aperçu du projet 15

Section B : Plan de projet détaillé 17

IV. Examen et approbation des propositions de projets 24

V. Exigences relatives à la soumission de rapports 25

VI. Échéancier annuel 27

VII. Personnes-ressources et soutien d'Alberta Education 28

VIII. Formulaires 28

Ouvrages recommandés 29

Annexe : Concordance des buts, des stratégies et des mesures 32

©Alberta Education, Canada, 2006

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

©Alberta Education, Canada, 2006

I. Programme d'amélioration du rendement scolaire en Alberta (PARSA)

Cadre de référence du PARSA[1]

But : Améliorer l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves en favorisant des initiatives qui tiennent compte des besoins et des circonstances propres à chacune des autorités scolaires.

Principes

1. Les fonds sont accordés aux autorités scolaires et aux écoles à charte en fonction des propositions qui sont approuvées en vue d'améliorer l'apprentissage et le rendement scolaire de leurs élèves.
2. Les propositions peuvent s'échelonner sur plusieurs années (jusqu'à concurrence de trois ans) mais doivent comporter des cibles de mesure des progrès (au moins une fois l'an). Cependant, le maintien du financement dépend d'une indication de la réussite des projets.
3. Le financement, consistant en un montant égal par élève inscrit comme équivalent temps plein, est versé en fonction des inscriptions de l'année précédente au 30 septembre.
4. La proposition doit faire partie du processus actuel de planification et de rapport triennal en matière de planification, de responsabilisation et de rapport annuel de l'autorité scolaire.
5. On doit assurer un juste équilibre de mesures de rendement locales et provinciales, comportant des aspects quantitatifs ou qualitatifs qui auront été approuvés.
6. Les résultats du projet sont partagés avec les autorités scolaires de l'Alberta et avec d'autres parties intéressées. Alberta Education sert de centre d'échange (*clearinghouse*) au nom de tous les partenaires.

7[2]. Puisque la collaboration constitue un élément essentiel de l'amélioration du rendement scolaire, les propositions doivent faire mention du soutien qui sera accordé aux intervenants qui mettront les projets en œuvre. Les propositions doivent aussi refléter une participation significative de la communauté scolaire.

Points clés à considérer

(1) Les propositions devraient s'appuyer sur les résultats de recherches et de publications portant sur l'amélioration.

(2) Chaque proposition de projet doit comprendre un budget. La somme des projets d'une autorité scolaire ne doit pas dépasser le montant total du financement accordé à l'autorité scolaire en question.

---

[1] Les partenaires PARSA ont établi le but, les principes et les points clés en 1999. Ils sont présentés dans le *Cadre de référence* qu'on peut consulter sur ce site Web : <http://www.education.gov.ab.ca/french/M_12/information/parsa/cadre.pdf>.

[2] Ce principe était un point clé à considérer durant les deux premiers cycles.

©Alberta Education, Canada, 2006

(3) Sous réserve de l'approbation de la province, les autorités scolaires pourront abandonner des projets graduellement et présenter de nouvelles propositions.

(4) Le financement n'est pas versé sous forme de primes.

(5) En ce qui concerne les mesures, un juste équilibre se traduit de la manière suivante : 60 pour cent des mesures doivent être déterminées à l'échelle locale et 40 pour cent par la province.

Caractéristiques du PARSA

PARSA est une initiative audacieuse qui vise à soutenir l'amélioration de l'apprentissage des élèves en encourageant les enseignants, les parents et la collectivité à travailler de concert afin d'introduire des projets novateurs et originaux qui tiennent compte des besoins et des circonstances au niveau local. PARSA se caractérise par les onze attributs suivants :

1. **Partenariat** –PARSA est un partenariat entre les enseignants, les directeurs généraux, les conseillers, les administrateurs d'écoles, les universités, les parents et le gouvernement. Ce partenariat se caractérise par la confiance, la collaboration et le travail d'équipe chez les partenaires de l'éducation qui veulent améliorer l'éducation offerte aux élèves de l'Alberta. Ces élèves sont les bénéficiaires de ce partenariat fort et hétérogène. En conjuguant leurs efforts, les partenaires continuent à développer de nouvelles relations, de nouvelles stratégies et de nouvelles pratiques, qui procurent des avantages à long terme en matière d'enseignement et d'apprentissage dans notre province.

2. **Catalyseur** –PARSA est un catalyseur de changement. L'objectif commun, le financement ciblé, le partenariat, le climat positif et l'infrastructure de coopération agissent de concert en vue d'opérer des changements dans la manière d'enseigner et d'apprendre.

3. **Axé sur l'élève** –PARSA constitue un engagement convaincant à l'égard de l'amélioration du rendement scolaire. Cet engagement concorde avec la vision à long terme d'Alberta Education. Les élèves sont des apprenants actifs et engagés. Les projets PARSA continuent de mettre l'accent sur l'apprentissage axé sur l'élève et de répondre aux besoins variés de chaque élève et des populations spéciales.

4. **Souplesse** – Les autorités scolaires optent pour des stratégies qui améliorent l'apprentissage dans le contexte local.

5. **Collaboration** – La collaboration est l'élément essentiel à l'amélioration du rendement scolaire. Les projets sont élaborés et mis en œuvre avec la collaboration de la communauté scolaire. La participation des enseignants, du personnel scolaire et des élèves, ainsi que le soutien des parents et des partenaires sont des aspects critiques de la réussite d'un projet.

©Alberta Education, Canada, 2006

6. **Une culture de l'amélioration continue** –PARSA fait la promotion d'une culture de l'amélioration continue. Cette culture est évidente dans les écoles et les autorités scolaires où les objectifs d'amélioration du rendement scolaire concordent avec l'enseignement donné dans les salles de classe. L'amélioration continue est une responsabilité partagée. Les écoles opèrent comme des communautés d'apprentissage où enseignants et élèves participent tous deux à l'apprentissage. Le perfectionnement professionnel et le soutien administratif continu sont des éléments clés de l'amélioration continue dans les écoles et le système scolaire.

7. **Une pratique fondée sur les résultats** – La pierre angulaire du PARSA, ce sont les preuves que les pratiques pédagogiques s'avèrent avantageuses pour l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves, et ce, grâce à la collecte, à l'analyse et à l'interprétation de données. Le recours à des méthodes et à des sources de données multiples permet aux Albertains de se fier aux résultats. Au fur et à mesure que le corpus de preuves sur les pratiques efficaces s'accroît, le défi et la promesse du PARSA consisteront à intégrer ces pratiques dans de nouveaux contextes.

8. **Des interventions fondées sur la recherche** – Les recherches rigoureuses servent de fondement à l'attente qu'il y aura amélioration. La mise en œuvre de stratégies d'enseignement efficaces est un aspect critique des projets. PARSA est un moyen de vérifier l'efficacité de ces interventions dans les écoles de l'Alberta.

9. **Recherche et réflexion** – Le fait de mettre clairement l'accent sur l'apprentissage des élèves est au cœur de la recherche et de la réflexion. Cette recherche et cette réflexion aboutissent à une meilleure compréhension et à des modifications bien réfléchies de pratiques pédagogiques. L'analyse des stratégies qui ont bien marché et le fait de miser sur ces stratégies mènent à des améliorations constantes. Les stratégies qui n'ont pas donné les résultats souhaités peuvent néanmoins fournir d'importants renseignements concernant ce qui doit changer et ce qui est susceptible de réussir.

10. **Renforcer les capacités et intégrer les pratiques efficaces** – Le perfectionnement professionnel continue de faire en sorte que les enseignants et les élèves bénéficient des nouvelles connaissances, pratiques et technologies qui sont mises au point grâce à PARSA. Pour être efficace, ce perfectionnement doit être planifié, systématique et soutenu. Les pratiques, les outils, les produits et les processus prometteurs mis au point ou obtenus par le truchement du PARSA profiteront aux élèves de l'Alberta.

11. **Connaissances** –PARSA contribue à l'ensemble de connaissances sur l'enseignement, l'apprentissage et l'amélioration des démarches pédagogiques. Les symposiums, les rapports, le centre d'échange et le réseautage à l'échelle de la province favorisent le partage de ces connaissances.

Amélioration de l'apprentissage des élèves

Il existe un vaste ensemble de preuves sur la façon d'améliorer l'apprentissage des élèves et le rendement scolaire. La documentation pertinente provient d'un certain nombre de domaines, dont la psychologie, la sociologie et l'éducation. L'amélioration du rendement

©Alberta Education, Canada, 2006

scolaire met l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves en favorisant le recours à de meilleures stratégies au niveau de l'école, de l'autorité scolaire et de la province. Certaines données tirées de la recherche sont expliquées ci-dessous.

1. **Les élèves apprennent mieux** lorsqu'ils participent activement aux activités qui ont de l'importance et de la signification pour eux. Effectuer une tâche de manière autonome est une manière d'acquérir des connaissances. La recherche sur le cerveau indique que les émotions contrôlent l'accès à l'acquisition du savoir, que l'expérience joue un rôle important dans le fonctionnement intellectuel et que la signification personnelle est essentielle à la rétention.

2. Tous les échelons du système d'éducation doivent **travailler de concert :** le gouvernement, les autorités scolaires et les écoles. Le gouvernement doit établir et faire concorder les objectifs, les politiques, les programmes d'études et le processus de responsabilisation. Les autorités scolaires doivent mettre en œuvre les directives provinciales et jouer un rôle de leadership et de soutien auprès des écoles. De leur côté, les écoles doivent offrir un enseignement efficace aux élèves.

3. **Les écoles efficaces** se caractérisent par un leadership et un enseignement efficaces, l'attribution d'une place centrale à l'apprentissage, une culture et un climat scolaire positifs, des attentes élevées tant pour le personnel que pour les élèves, l'accentuation des responsabilités et des droits des élèves, la surveillance des progrès des élèves, des classes et de l'école, le perfectionnement du personnel sur place et la participation des parents par des moyens appropriés.

4. **Le leadership** existe à tous les niveaux et devrait être partagé. La création d'une vision commune, une équipe engagée, l'établissement de partenariats, la promotion de milieux d'apprentissage où les résultats sont exceptionnels, ainsi que l'orientation et la gestion des changements sont tous des aspects d'un leadership qui réussit. Les directeurs d'école qui mettent l'accent sur l'apprentissage traduisent les intentions en résultats. Les écoles constituées en communautés d'apprentissage professionnelles procurent des avantages tant aux élèves qu'au personnel, car elles mettent l'accent sur l'apprentissage et sur l'amélioration continue des processus qui aident les élèves à acquérir des connaissances.

5. **L'enseignement le plus efficace** tient compte des éléments suivants : les connaissances disponibles sur l'enseignement, la réussite des groupes, les pratiques pédagogiques et l'organisation en vue de tenir compte des différents styles d'apprentissage. Les enseignants qui misent sur les connaissances passées des élèves et sur des contextes qui leur sont significatifs, les enseignants qui s'efforcent de faire adopter, par les élèves, des objectifs faisant appel à l'auto-détermination et à l'efficacité personnelle et qui incorporent les normes données dans le programme d'études, ces enseignants améliorent l'apprentissage des élèves. Les stratégies d'enseignement qui améliorent les résultats de tous les élèves, dans toutes les matières et à tous les niveaux sont, notamment, la détermination des similarités et des différences, la récapitulation et la prise de notes, ainsi que la reconnaissance et le renforcement des efforts.

©Alberta Education, Canada, 2006

6. **Le climat scolaire** comprend la structure, les normes, la responsabilité, la reconnaissance, le soutien et l'engagement. Des responsabilités et des rôles précis tant pour le personnel que pour les élèves, une concentration sur l'amélioration continue, l'encouragement à résoudre les problèmes, l'appréciation et la reconnaissance du travail bien fait, la confiance et le soutien mutuels ainsi que le sentiment de fierté découlant de l'appartenance sont tous des éléments qui contribuent à créer un climat scolaire positif.

7. **L'évaluation** est une occasion pour les élèves de montrer ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent faire. En outre, les enseignants peuvent utiliser les commentaires tirés des évaluations pour modifier leurs méthodes d'enseignement. La collecte de données provenant de sources et de méthodes multiples, ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats permettent de prendre des décisions qui s'appuient sur les faits. **La responsabilisation** est un moyen d'offrir un vaste éventail d'éléments de preuves afin de prendre des décisions éclairées.

8. **Le perfectionnement professionnel** doit porter sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves et renforcer la capacité collective de l'école à réaliser les objectifs de l'ensemble de l'école. Le perfectionnement professionnel continu permet au personnel de rester informé et améliore les compétences pédagogiques en ce qui a trait aux pratiques pédagogiques, aux nouvelles technologies et aux connaissances et compétences requises dans la ou les matières enseignées. Le perfectionnement professionnel devrait inclure des occasions pour d'autres partenaires d'acquérir des connaissances afin d'accroître leur savoir.

9. **La participation des parents** à la vie et à l'éducation de leurs enfants est essentielle pour bien apprendre. Les pratiques parentales ont des effets importants sur les résultats des enfants sur le plan social et cognitif. Les enfants réussissent mieux à l'école lorsque leurs parents les surveillent, sont attentifs à leurs besoins et les encouragent à être autonomes. Le rendement scolaire des élèves s'améliore lorsque les parents ont l'occasion de participer aux décisions en tant que partenaires. Ce partenariat se caractérise par la confiance, la coopération et le travail d'équipe.

10. **Des changements positifs** se produisent lorsque les participants voient la nécessité d'effectuer des changements, de créer une vision et des objectifs communs, de travailler de concert afin de réaliser les objectifs, de surveiller les progrès, de mettre au point des méthodes basées sur la recherche et de célébrer les réussites. Faire concorder les objectifs, les stratégies et les mesures permet d'obtenir de l'information pouvant ouvrir sur une action.

Les ouvrages recommandés aux pages 29, 30 et 31 du présent guide contiennent des renseignements généraux complémentaires sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves et du rendement scolaire.

©Alberta Education, Canada, 2006

Critères relatifs aux projets

Les critères sont les normes ou les règles acceptées pour prendre des décisions et porter un jugement. Les projets PARSA doivent respecter ces critères qui sont incorporés dans le *Plan du projet PARSA* et dans le *Rapport annuel du projet PARSA*.

1. **Amélioration de l'apprentissage et du rendement des élèves**
   Les projets doivent porter sur l'amélioration de l'apprentissage et du rendement des élèves. Plus précisément, on doit viser la croissance des élèves, leurs réussites et leur amélioration en matière de connaissances, de compétences, d'attitudes et de comportement. Les projets devraient refléter les priorités de l'autorité scolaire.

2. **Intégration**
   L'intégration a lieu quand les éducateurs incorporent de nouvelles pratiques, stratégies, connaissances et constatations clés dans leurs démarches pédagogiques. On souhaite qu'il y ait transfert de ces pratiques pédagogiques aux membres du personnel qui ne participent pas au projet.

3. **Durabilité**
   Les projets PARSA sont conçus pour avoir un effet durable sur les pratiques pédagogiques dans les écoles. Le plan devrait préciser la manière de continuer à faire profiter les élèves du projet et à favoriser des pratiques enseignantes efficaces pendant des années à venir. Les connaissances issues de la recherche et de la mise en œuvre du projet devraient être incorporées systématiquement dans les pratiques des écoles et dans l'ensemble du système d'éducation. La durabilité comprend le transfert et l'établissement de pratiques en tant que composantes de la culture d'une école ou d'une autorité scolaire.

4. **Base de recherche**
   Les projets PARSA devraient être basés sur les besoins de l'autorité scolaire ou de l'école et faire appel à la recherche comme fondement de leur conception et de leur orientation. La recherche constitue une source solide de renseignements sur ce qui donne des résultats dans divers contextes et auprès d'une variété d'élèves. Les synthèses de recherches, les méta-analyses et les études empiriques sont recommandées en tant que sources de preuves de ce qui a marché.

5. **Diffusion des connaissances**
   On s'attend à ce que les équipes PARSA partagent ce qu'elles ont appris. Au fur et à mesure que les éducateurs essaient de nouvelles démarches et de nouvelles stratégies d'apprentissage ou d'enseignement, ils acquièrent de nouvelles connaissances. Il y a plusieurs moyens de diffuser ces nouvelles connaissances et pratiques : les ateliers, les symposiums, les revues professionnelles, les monographies, les résumés de recherche, la documentation d'un projet, le site Web PARSA et les articles publiés dans *L'Amélioration du rendement scolaire : Quoi de neuf?* Des stratégies de communication efficaces aboutissent à un transfert à plus vaste échelle des nouveaux acquis et à leur adoption à plus long terme dans les écoles, les autorités scolaires et la province.

©Alberta Education, Canada, 2006

6. **Perfectionnement professionnel**
Le perfectionnement professionnel efficace soutient l'amélioration de l'enseignement. Il est efficace quand il est continu, centré sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves, fondé sur la recherche et incorporé à une multitude de contextes d'enseignement. Le perfectionnement professionnel est essentiel à la réussite de la mise en œuvre des objectifs du PARSA.

7. **Innovation**
Le financement ciblé PARSA encourage les autorités scolaires à essayer de nouvelles méthodes afin de répondre aux besoins des élèves. De manière générale, l'innovation comprend les stratégies issues de la recherche, stratégies qui n'ont pas été mises en pratique auparavant par l'autorité scolaire ou dans ses écoles. Il encourage la souplesse, la prise de risques et la pensée créative.

8. **Soutien de la communauté scolaire**
Les intervenants PARSA (personnel enseignant, parents, conseils d'école et partenaires communautaires) doivent être au courant des projets, avoir un rôle important à jouer et participer à leur établissement, développement et mise en œuvre ainsi qu'à la célébration des réussites.

9. **Conception des projets**
La conception des projets doit être systématique, bien définie et clairement articulée. Un plan détaillé satisfait à tous les critères de projet : un but, des objectifs et des résultats d'apprentissage clairement énoncés; des renseignements généraux; des données issues de la recherche; le soutien et la participation des principaux intervenants; des mesures; des stratégies d'enseignement et de communication, ainsi que les renseignements relatifs à la dotation en personnel et au budget.

10. **Évaluation des élèves**
Grâce aux mesures quantitatives et qualitatives adaptées aux résultats d'apprentissage visés, les projets permettent d'obtenir des preuves du rendement scolaire des élèves et de l'apprentissage. L'évaluation comprend la description, la collecte, la notation et l'interprétation d'information relative à l'apprentissage. Les techniques d'évaluation comprennent les tests, les expositions, les entrevues, les sondages, les critères d'évaluation, l'observation et les portfolios.

L'évaluation des élèves[3] peut prendre différentes formes :

10.1 *Évaluation de l'apprentissage*
Évaluations et pratiques conçues pour recueillir de l'information sur l'apprentissage afin de juger du rendement de l'élève à la fin d'une période d'enseignement donnée. Ces expériences peuvent être partagées avec des

[3] L'*évaluation comme forme d'apprentissage* est un troisième type d'évaluation qui permet à l'élève de participer à un examen systématique de son rendement en vue d'améliorer ses résultats futurs. L'élève adapte alors son rendement en fonction des normes ou des critères établis. La réflexion, l'auto-évaluation et la métacognition sont des termes apparentés. Voir Earl (2003).

©Alberta Education, Canada, 2006

personnes extérieures à la classe (elles sont aussi appelées « évaluations sommatives »).

10.2 *Évaluation comme forme d'apprentissage*
Évaluations qui aboutissent à un échange continu d'information entre les élèves et les enseignants à propos des progrès des élèves en vue d'atteindre des résultats d'apprentissage bien définis (aussi appelée « évaluation diagnostique et formative »). On y identifie les prochaines étapes pour l'enseignement et l'apprentissage.

Troisième cycle du PARSA – Miser sur la réussite

PARSA vient de terminer deux cycles complets de mise en œuvre. Lancé en 1999, il accorde aux autorités scolaires de l'Alberta un financement ciblé afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement scolaire des élèves. Les partenaires de l'éducation du PARSA[4] ont élaboré l'objectif, les principes et les processus qui ont guidé l'initiative au cours des six dernières années.

Le premier cycle a permis d'établir une **base de confiance** entre le gouvernement et les intervenants en éducation et de créer un modèle de collaboration qui a été utilisé dans d'autres initiatives gouvernementales. En plus d'ouvrir la voie à l'amélioration continue, il a également permis d'établir des mesures et des critères de responsabilisation permettant d'obtenir des preuves que l'initiative donne des résultats. Durant ce cycle qui s'est échelonné de 2000 à 2003, le PARSA a financé 828 projets.

Le deuxième cycle (de 2003 à 2006) a permis d'intégrer les nouvelles connaissances et de faire la synthèse de ce qui a bien fonctionné. Durant ce cycle, on a misé sur l'enthousiasme et l'engagement qui a caractérisé le premier cycle et on a élargi la zone d'influence du PARSA à d'autres enseignants et élèves de l'Alberta. Ce cycle s'est caractérisé par **l'intégration et la viabilité** de pratiques efficaces, comme les interventions pédagogiques prometteuses, le perfectionnement professionnel, la responsabilisation et l'administration. Durant ce cycle, un financement a été accordé à 450 projets.

Le troisième cycle (de 2006 à 2009) continuera de s'appuyer sur les réalisations des deux premiers cycles. Caractérisé par une **recherche collective**, ce cycle mettra l'accent sur l'innovation et la recherche, élargira les connaissances acquises grâce à une analyse en profondeur des résultats des projets, améliorera la pratique pédagogique et axera le perfectionnement professionnel sur les matières du programme d'études. Il aura pour objectif de continuer à partager et à diffuser les connaissances.

La figure 1 résume l'évolution du PARSA durant les trois cycles d'amélioration du processus en vue d'atteindre les objectifs du programme, soit l'amélioration de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves.

[4] Alberta Education, Alberta Home and School Councils' Association (AHSCA), Alberta School Boards Association (ASBA), Alberta Teachers' Association (ATA), Association of School Business Officials of Alberta (ASBOA), College of Alberta School Superintendents (CASS), facultés d'éducation des universités.

©Alberta Education, Canada, 2006

Figure 1: Amélioration de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves

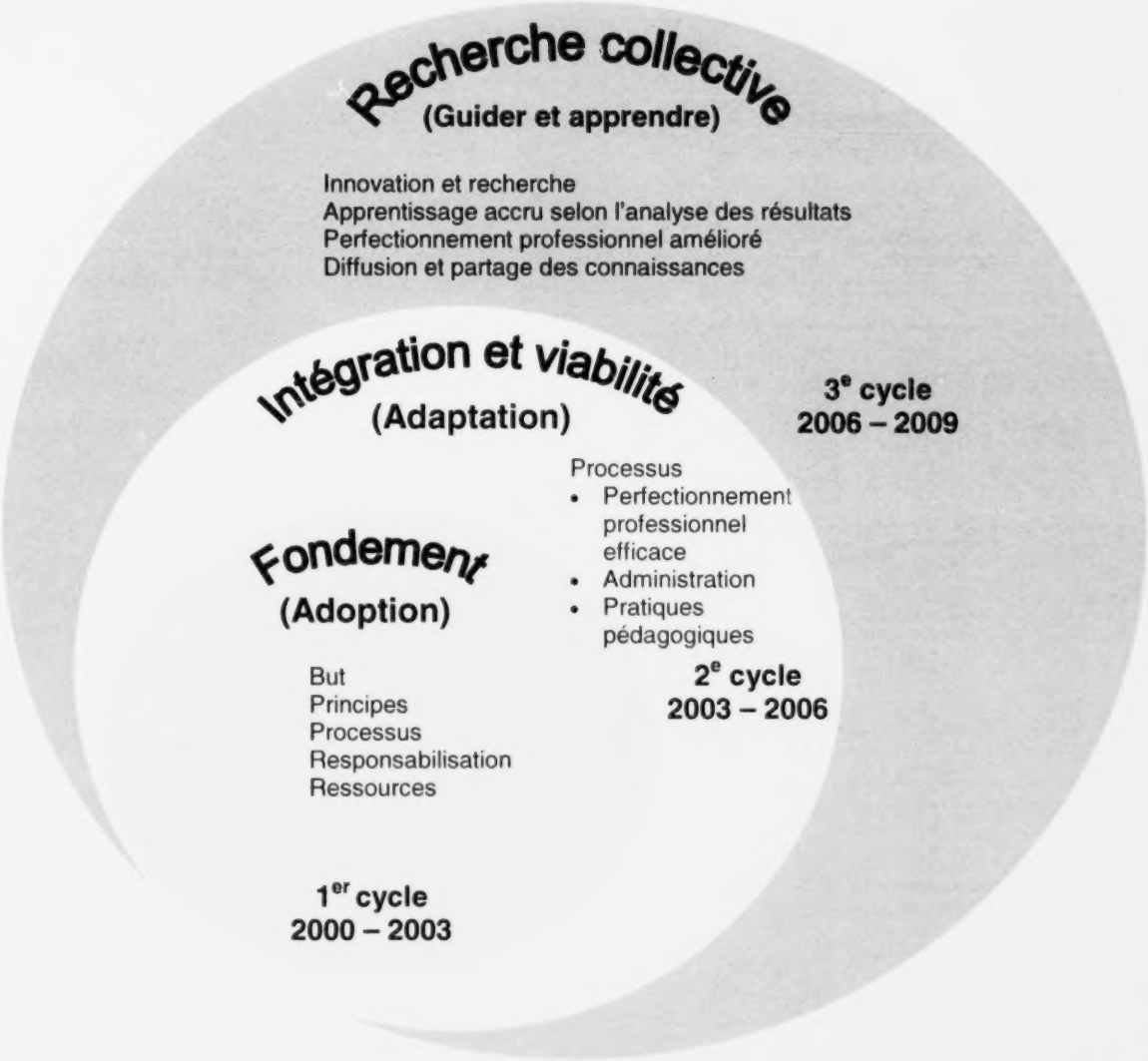

©Alberta Education, Canada, 2006

Figure 1: Amélioration de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves

© Alberta Education, Canada, 2006

II. Financement

1. Admissibilité

1.1 Toutes les autorités scolaires de l'Alberta (écoles publiques, séparées, à charte, privées et francophones) y compris les deux divisions scolaires de Lloydminster (selon le règlement 51/97 de l'Alberta) sont admissibles au financement PARSA.

1.2 Les autorités scolaires peuvent utiliser les fonds PARSA pour les projets d'amélioration du rendement scolaire visant tant les enfants du préscolaire que les élèves de la maternelle à la 12^{e} année.

2. Paramètres, catégories et portée des projets

2.1 Les autorités scolaires recevront un financement pour chacune des années scolaires de 2006 à 2009. Elles ont reçu 70 millions de dollars en 2005-2006 et environ 71 millions de dollars leur seront accordés en 2006-2007.

2.2 Pour chaque autorité scolaire, le financement est établi pour une année scolaire donnée en fonction d'un montant égal par élève inscrit à plein temps au 30 septembre de l'année précédente (une valeur de 0,5 est attribuée comme équivalent à plein temps pour les élèves de la maternelle). Le taux annuel par élève est déterminé en divisant le total des fonds disponibles pour l'année de référence par le nombre total d'élèves « inscrits » dans la province.

2.3 Pour l'année scolaire 2005-2006, le financement accordé aux autorités scolaires publiques était de 125 $ par élève inscrit de la 1re à la 12^{e} année (62,50 $ pour les élèves de la maternelle) et de 75 $ aux autorités scolaires privées (62,50 $ pour les élèves de la maternelle). Pour l'année scolaire 2006-2007, le financement accordé aux autorités publiques sera de 128 $ par élève inscrit à plein temps de la 1re à la 12^{e} année (l'équivalent à plein temps pour les élèves de la maternelle est égal à 0,5) et de 77 $ (64 $) pour les autorités privées.

3. Approbation

3.1 Le financement de la première année des projets se fera en fonction de l'approbation des demandes par la School Improvement Branch.

3.2 Après la première année, le financement des projets échelonnés sur plusieurs années ne sera accordé que sur présentation, à la fin de chaque année scolaire, d'une indication de réussite à Alberta Education.

3.3 Les fonds sont distribués aux autorités scolaires à compter du mois de septembre de chaque année scolaire.

3.4 Les autorités scolaires peuvent choisir d'investir plus d'argent dans les projets PARSA en plus des fonds qu'elles reçoivent dans le cadre de ce programme.

©Alberta Education, Canada, 2006

4. Décisions relatives à la répartition des fonds

4.1 La répartition des fonds PARSA dans une autorité scolaire donnée ainsi que le choix des projets à soumettre pour approbation se font à l'échelle locale. Ces décisions doivent être prises en fonction de priorités permettant de répondre à des besoins locaux et à des circonstances locales. Ces besoins et circonstances peuvent inclure ce qui suit :

- les priorités ou les besoins de l'ensemble de l'autorité scolaire (comme la littératie précoce, le nombre d'élèves par classe);
- les besoins propres à un niveau scolaire ou à une matière particulière (comme la lecture à l'élémentaire, les mathématiques au secondaire 1er cycle, l'achèvement des études secondaires);
- les besoins propres à une école (comme les élèves ayant de grands besoins);
- les besoins de la collectivité locale (comme la préparation au préscolaire pour les enfants à risque);
- un ensemble parmi les exemples ci-dessus.

4.2 Une autorité scolaire peut établir des partenariats avec d'autres autorités scolaires afin de mettre en commun une partie du financement obtenu dans le cadre du PARSA. Par exemple :

- les autorités A et B pourraient se partager un spécialiste en lecture dont le salaire serait acquitté par l'autorité A et les frais de déplacement et le matériel par l'autorité B (ou encore, les autorités A et B pourraient se partager les coûts à parts égales);
- l'école X de l'autorité A pourrait prendre des dispositions avec l'école Y de l'autorité B pour se servir de ses installations de science en échange des installations des beaux-arts de l'école Y;
- les écoles des autorités scolaires adjacentes pourraient fournir des activités de perfectionnement professionnel conjointes à leurs enseignants de mathématiques.

4.3 Les autorités scolaires peuvent combiner les fonds qu'elles reçoivent pour PARSA à des fonds provenant d'autres sources (internes ou externes) afin de mettre en œuvre des projets plus exhaustifs ou de plus grande envergure.

4.4 Une autorité scolaire peut soumettre plus d'un projet individuel. Cependant, la totalité du financement accordé par la province ne doit pas dépasser le montant total du financement mis à la disposition de l'autorité pour l'année scolaire en question, en fonction du nombre d'élèves inscrits multiplié par le taux par élève déterminé par le PARSA.

4.5 Les fonds PARSA peuvent être utilisés pour couvrir tous les coûts associés au projet d'amélioration du rendement scolaire, sous réserve de l'approbation par la province des projets présentés dans le cadre d'une proposition. Selon les lignes directrices relatives aux budgets, les fonds PARSA sont répartis à raison d'un minimum de 15 % pour le perfectionnement professionnel, d'environ 5 % pour la

©Alberta Education, Canada, 2006

gestion et l'administration du projet et d'un maximum de 10 % pour le matériel et autres biens.

4.6 Les autorités scolaires bénéficient de beaucoup d'autonomie et de souplesse en ce qui a trait à la conception de projets d'amélioration et à la répartition de ressources propres à favoriser l'amélioration du rendement scolaire, sous réserve des considérations suivantes :

- le financement ne doit pas être versé sous forme de primes au personnel;
- les allocations par tête aux écoles ne sont pas permises.

4.7 Il incombe aux autorités scolaires de faire l'estimation des coûts et de tenir compte des dépenses, en recourant à des systèmes, processus et procédures de gestion qui respectent les principes et les pratiques comptables généralement reconnus.

5. Continuation

5.1 Dans le cas des projets s'échelonnant sur plusieurs années, Alberta Education approuvera l'avancement des fonds pour les deuxième et troisième années du projet en fonction d'une indication de réussite. Les fonds cesseront d'être accordés au cours des années subséquentes de projets échelonnés sur plusieurs années si le jugement professionnel d'Alberta Education et du personnel de l'autorité scolaire porte à croire que le projet n'a pas réussi.

Dans le cas de l'abandon d'un projet n'ayant pas réussi, les fonds peuvent être transférés à d'autres projets existants ou être affectés à un nouveau projet, une fois que ce dernier reçoit l'approbation d'Alberta Education.

5.2 Le financement des propositions présentées ou approuvées après le 1er septembre commence au cours du mois qui suit l'approbation. Il pourra comprendre des fonds « rétroactifs » si le budget du projet en tenait compte et si Alberta Education en décidait ainsi.

©Alberta Education, Canada, 2006

III. Planification du projet et préparation de la proposition

Les projets PARSA doivent :

- viser l'amélioration de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves (p. ex. % d'élèves qui terminent leurs études secondaires);
- soutenir l'amélioration de l'apprentissage des élèves en encourageant les enseignants, les parents et les autres partenaires à travailler de concert afin d'introduire des projets novateurs et des initiatives originales qui tiennent compte des besoins locaux et des circonstances locales;
- aboutir à une amélioration des pratiques pédagogiques courantes;
- permettre d'acquérir des connaissances qui peuvent être intégrées à l'enseignement et diffusées une fois le projet terminé.

1. Les autorités scolaires élaborent leurs projets d'amélioration scolaire en fonction de besoins reconnus.

2. Les propositions de projet tiennent compte de résultats issus de la recherche et de la documentation récente sur l'amélioration du rendement scolaire. Les universités en Alberta ont compilé des résumés de la recherche ayant trait à des thèmes de projets. Ces résumés sont affichés dans le *clearinghouse* du site Web PARSA.

3. Il incombe à chaque autorité scolaire d'élaborer ses propres politiques, critères et priorités, ainsi que son propre processus de sélection, et ce, à la lumière de sa propre orientation et de ses préférences. (Note : Certains des points à considérer sont énumérés aux sections III et IV du présent guide).

4. Puisque la collaboration constitue un élément essentiel de l'amélioration du rendement scolaire, les propositions de projet doivent faire mention du soutien qui sera accordé aux intervenants qui mettront les projets en œuvre. Les propositions devront aussi faire appel à la participation significative de la communauté scolaire. En plus des élèves, du personnel et des familles, la communauté scolaire comprend les conseils d'école et les organismes qui offrent des services aux écoles et aident les enfants à réussir dans leurs études.

5. Toutes les propositions de projet doivent être accompagnées d'un budget. La somme de la demande d'approbation de fonds présentée par l'autorité scolaire à Alberta Education ne doit pas dépasser le total des fonds auxquels l'autorité scolaire a droit. Tous les fonds accordés dans le cadre du PARSA doivent être affectés à des projets PARSA.

6. Les autorités scolaires doivent offrir des sessions de perfectionnement professionnel étant donné son importance critique dans l'amélioration du rendement scolaire.

7. L'exigence relative à la prise en compte des résultats des recherches sur l'amélioration scolaire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets vise à maximiser les possibilités de réussite.

©Alberta Education, Canada, 2006

8. Il est nécessaire d'adopter une démarche « ascendante » et une démarche « descendante » faisant appel à la consultation et à l'engagement, ainsi que de planifier et de prendre des décisions en matière de priorités pour l'ensemble de l'autorité scolaire. Pour que les projets portent des fruits, ils doivent reposer sur l'appui qu'ils recevront de la part des écoles et de la collectivité. D'autre part, c'est l'autorité scolaire qui doit prendre la décision finale au sujet de l'orientation et de l'affectation globale des ressources, à la lumière de la situation et des besoins qui ont cours au sein de son système d'enseignement.

9. Les propositions pour les nouveaux projets doivent être présentées à la School Improvement Branch avant le 30 avril de chaque année. Il n'est pas exigé de resoumettre, à des fins d'approbation, la deuxième ou la troisième année des projets échelonnés sur deux ou trois ans.

10. Les projets PARSA doivent être rattachés à la planification et au rapport triennal de l'autorité scolaire. À ce sujet, prière de se reporter au document suivant : *Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats 2006-2009* (Alberta Education, 2006).

©Alberta Education, Canada, 2006

Exigences relatives au projet

Tous les projets doivent comprendre de l'information sur les exigences suivantes :

Section A : Aperçu du projet

- A1 Paramètres du projet
- A2 Description du projet
- A3 Participation de la communauté scolaire
- A4 Recherche
- A5 Objectifs d'amélioration

Section B : Plan de projet détaillé

- B1 Mesures du projet
- B2 Stratégies et processus clés
  - B2a Stratégies pédagogiques
  - B2b Évaluation des élèves
  - B2c Gestion de projet
  - B2d Perfectionnement professionnel
  - B2e Participation des parents et communication avec les parents
- B3 Processus d'évaluation
- B4 Intégration et viabilité
- B5 Diffusion et partage des connaissances
- B6 Dotation en personnel
- B7 Budget et rapport financier
- B8 Calendrier de dépenses du projet
- B9 Annexe (facultatif)[5]
- B10 Coordonnées des personnes-ressources pour le projet
- B11 Attestation du directeur général

Section A : Aperçu du projet

A1 Paramètres du projet

1. Dans le cadre du PARSA, chaque autorité scolaire établit des projets qui tiennent compte des priorités déterminées en consultation avec les collectivités qu'elle représente. Les propositions doivent faire mention du soutien accordé par les personnes qui mettront en œuvre les projets et elles doivent faire appel à la participation de la communauté scolaire. Les décisions finales sont prises par l'autorité scolaire, en tenant compte de son orientation générale et de ses besoins.

2. Les projets peuvent s'échelonner sur une ou plusieurs années. Dans la plupart des cas, il est préférable que la durée des projets soit de trois ans pour qu'il soit possible d'améliorer l'apprentissage des élèves de manière significative et durable.

[5] Des documents supplémentaires peuvent être annexés, mais cela n'est pas obligatoire.

©Alberta Education, Canada, 2006

A2 Description du projet

La proposition doit comporter une brève description du projet. Cette description doit expliquer comment ce projet diffère des autres projets entrepris par l'autorité scolaire dans le cadre du PARSA durant le premier cycle (2000-2003) et le second (2003-2006) cycle. Ces différences peuvent inclure les objectifs d'amélioration, les stratégies clés, les nouvelles écoles, les nouvelles années scolaires, les nouvelles matières, etc.

A3 Participation de la communauté scolaire

1. La participation de la communauté scolaire doit être considérable et la proposition doit indiquer qui a participé au processus de consultation (par ex., administrateurs, parents, directeurs d'école, conseil d'école, élèves, enseignants).
2. La proposition doit décrire la participation des intervenants.
3. Puisque la collaboration constitue un élément essentiel de l'amélioration du rendement scolaire, les propositions de projet doivent faire mention du soutien qui sera accordé aux intervenants qui mettront les projets en œuvre. Les propositions doivent aussi faire appel à la participation significative de la communauté scolaire. En plus des élèves, du personnel et des familles, la communauté scolaire comprend les conseils d'école et les organismes qui offrent des services aux écoles et aident les enfants à réussir dans leurs études.
4. Il est nécessaire d'adopter une démarche « ascendante » et une démarche « descendante » faisant appel à la consultation et à l'engagement, ainsi que de planifier et de prendre des décisions en matière de priorités pour l'ensemble de l'autorité scolaire. Pour que les projets portent des fruits, ils doivent reposer sur l'appui qu'ils recevront de la part des écoles et de la collectivité. D'autre part, c'est l'autorité scolaire qui doit prendre la décision finale au sujet de l'orientation et de l'affectation globale des ressources, et ce, à la lumière de la situation et des besoins de l'autorité scolaire.

A4 Recherche

1. Les propositions de projet doivent tenir compte des résultats des recherches récentes sur l'amélioration du rendement scolaire. Les universités en Alberta ont compilé des résumés sur des thèmes de projets et ont préparé des évaluations des recherches sur les projets PARSA. Ces résumés et ces rapports sont affichés dans le *clearinghouse* du site PARSA.

2. Alberta Education a établi un site Web afin d'aider les écoles à se renseigner sur la recherche relative à l'amélioration scolaire. Les autorités scolaires et les facultés d'éducation des universités ont toutes versé des contributions dans cette base d'information. Le site Web anglais est situé au <http://www.education.gov.ab.ca/k_12/special/aisi/default.asp> tandis qu'on peut consulter le site Web français à l'adresse suivante : <http://www.education.gov.ab.ca/french/m%5F12/information/parsa/parsa.asp>.

©Alberta Education, Canada, 2006

3. L'exigence relative à tenir compte des résultats des recherches sur l'amélioration scolaire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets vise à maximiser les possibilités de réussite.

A5 Objectifs d'amélioration

Les projets PARSA doivent être rattachés à la planification triennale et au rapport triennal de l'autorité scolaire. À ce sujet, prière de se reporter au document suivant : *Guide pour les plans d'éducation et la communication des résultats 2006-2009* (Alberta Education, 2006). Ce guide est mis à jour chaque année par Alberta Education.

1. Chaque projet doit décrire comment les objectifs et les priorités fixés en matière d'amélioration dans le cadre du PARSA sont rattachés au plan triennal de l'autorité scolaire.

2. La proposition doit indiquer la concordance entre les objectifs, les stratégies et les mesures. Par exemple :
   - **Objectif** – améliorer les aptitudes à la lecture chez les élèves de la 1re à la 3e année.
   - **Stratégies** – alphabétisation équilibrée et modèle inductif à l'aide d'images et de mots.
   - **Mesures** – tests de lecture pour les élèves de la 1re, 2e et 3e année; tests de rendement de français de 3e année, sondage auprès des parents.

Pour plus de précisions, veuillez consulter l'annexe 1.

Section B : Plan de projet détaillé

1. Les projets doivent prévoir l'intégration de pratiques pédagogiques efficaces une fois qu'ils sont officiellement terminés. L'intégration de telles pratiques est un aspect essentiel de l'amélioration soutenue de l'apprentissage.

2. La planification et la mise en œuvre à l'échelle locale ainsi que le soutien et l'évaluation systématique revêtent une importance primordiale dans la réussite de chaque projet, tant à l'échelle de l'école que de l'autorité scolaire. Des initiatives valables risquent d'échouer durant leur mise en œuvre si elles ne sont pas prises au sérieux et ne sont pas adéquatement soutenues.

3. Chaque projet doit être doté d'une stratégie de mise en œuvre. Des ressources suffisantes doivent y être affectées pour que le projet soit soutenu de manière adéquate.

©Alberta Education, Canada, 2006

B1 Mesures du projet

1. Les stratégies et les mesures relatives au projet doivent concorder avec les objectifs d'amélioration. Les types de mesures utilisés doivent être déterminés en fonction de la nature de chaque projet d'amélioration, des résultats attendus et de la nécessité de fournir une indication de l'amélioration. Autrement dit, les mesures doivent convenir à la nature de l'amélioration recherchée plutôt que de servir à « dicter » la conception du projet. Voici des exemples de mesures :

	Mesures quantitatives	Mesures qualitatives
Locales	• Assiduité • Participation au programme • Tests administrés par l'autorité scolaire • Tests standardisés • *Autres mesures qui seront déterminées ou élaborées durant la préparation du projet PARSA.*	• Observations • Portfolios • Études de cas • Entrevues • Sondages (auprès des élèves, des parents, du grand public) • *Autres mesures qui seront déterminées ou élaborées durant la préparation du projet PARSA.*
Provinciales	• Tests de rendement provinciaux (3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année) • Taux de participation, y compris les programmes hors campus • Taux d'achèvement des études secondaires • Examens provinciaux en vue du diplôme (12^{e} année)	• Sondages provinciaux (auprès des élèves, des parents, du grand public)

2. Les mesures du PARSA doivent être centrées sur l'atteinte des résultats (à savoir, le rendement scolaire des élèves).

3. Les mesures ont essentiellement pour but d'obtenir une indication de réussite pour un projet donné selon l'impact qu'il a sur l'apprentissage des élèves. Les mesures d'un projet donné doivent être adaptées aux objectifs visés pour ce projet.

©Alberta Education, Canada, 2006

4. Il doit y avoir un juste équilibre entre les mesures de rendement locales et provinciales. Cet équilibre doit inclure des aspects quantitatifs ou qualitatifs approuvés.

   - La School Improvement Branch étudiera et examinera toutes les mesures proposées par une autorité scolaire. On pourra y apporter des modifications en consultation avec l'autorité scolaire en question.
   - Les mesures locales et les mesures provinciales approuvées seront utilisées pour obtenir une indication de réussite, afin de déterminer si le financement doit être accordé pour la deuxième ou la troisième année des projets s'échelonnant sur plusieurs années.
   - Dans la mesure où cela est approprié et raisonnable, il faut recourir aux tests de rendement provinciaux, aux examens en vue du diplôme, aux taux de participation ainsi qu'aux taux d'achèvement des études secondaires.

5. Étant donné que chaque projet PARSA tient compte des besoins et des circonstances uniques de l'autorité scolaire, aucune restriction ne s'applique au nombre de mesures utilisées. Le nombre de mesures doit être suffisant pour donner une « indication de la réussite » selon les résultats intérimaires (progrès) et les résultats définitifs.

6. Les autorités scolaires doivent faire preuve de jugement professionnel lorsqu'elles établissent les éléments suivants pour chaque projet :

   - les données de départ utilisées pour déterminer l'amélioration (une moyenne sur trois ans est recommandée);
   - le degré d'amélioration visé doit être réaliste et réalisable.

7. Les types de mesures utilisés par les autorités scolaires doivent être déterminés en fonction de la nature du rendement ou des indices nécessaires pour fournir une indication de l'amélioration. Autrement dit, les mesures doivent convenir à la nature de l'amélioration recherchée.

   - Dans le cadre de sa proposition, l'autorité scolaire recommande ce qu'elle considère être des mesures provinciales et des mesures locales appropriées qui serviront à indiquer la réussite du projet.
   - Alberta Education approuve les mesures déterminées à l'échelle locale.
   - On encourage les autorités scolaires à élaborer des mesures qui tiennent compte de la nature unique de leurs circonstances locales et de leurs projets d'amélioration.

8. Alberta Education encourage le recours aux mesures provinciales déjà disponibles.

   Les mesures quantitatives de l'apprentissage des élèves comprennent les résultats et les taux de participation aux tests de rendement des 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} années et aux examens en vue du diplôme de 12^{e} année ainsi que les taux d'achèvement des études secondaires, taux qui sont tirés des données administratives de la province.

©Alberta Education, Canada, 2006

Les mesures qualitatives qui étayent les projets peuvent inclure les sondages provinciaux effectués auprès des élèves de 4e, 7e et 10e année, de leurs parents et de leurs enseignants. Ces sondages sont disponibles sur le site Web d'Alberta Education au <www.education.gov.ab.ca/educationsystem/satisfaction>.

9. On trouvera d'autres mesures qualitatives dans les articles sur l'éducation et auprès de divers chercheurs et autorités scolaires qui utilisent présentement des mesures qualitatives. Les autorités scolaires vont probablement mettre au point d'autres mesures qualitatives pour leurs propres projets dans le cadre du PARSA. Ces mesures seront alors partagées dans toute la province.

10. **L'indication de réussite**, c'est la synthèse du jugement professionnel porté aux niveaux local et provincial par rapport au degré d'atteinte des objectifs d'amélioration identifiés. Ce jugement est établi en fonction d'une analyse de toutes les données d'évaluation relativement aux résultats pour un projet donné.

    On encourage le recours à une variété de sources de données et de méthodes. Il faut absolument tenir compte du fait qu'il faut peut-être plus d'une année pour qu'un projet réussisse. Si une baisse apparente est enregistrée au cours d'une seule année, cela ne veut peut-être pas dire que le projet est voué à l'échec. Cependant, il y aurait lieu de faire analyser la situation par l'équipe du PARSA.

    Aux fins de comparaison, on peut se servir de la moyenne des résultats de trois ans obtenue antérieurement par des groupes semblables d'élèves comme point de référence. On peut également recourir à des mesures choisies pour des groupes semblables qui n'ont pas participé au programme. Toutefois, à l'appui ou en l'absence de comparaisons, les jugements professionnels, surtout ceux portés par des observateurs indépendants, peuvent s'avérer utiles.

11. Une autorité peut retirer un projet en tout temps si elle estime qu'il est voué à l'échec. Elle peut alors présenter une nouvelle proposition à Alberta Education, moyennant l'approbation du ministère.

B2 Stratégies et processus clés

B2a Stratégies pédagogiques

Les projets doivent indiquer les stratégies pédagogiques qui seront utilisées pour améliorer l'apprentissage des élèves. Par exemple, ils peuvent avoir recours à la détermination des similarités et des différences[6], à l'apprentissage coopératif, aux représentations non linguistiques, etc.

[6] Voir Marzano, Pickering, & Pollock (2001) pour l'élaboration de ces stratégies et d'autres stratégies. Les proportions moyennes de l'effet pour la détermination des similarités et les différences est de 1,61, de 0,73 pour l'apprentissage coopératif et de 0,75 pour les représentations non linguistiques.

©Alberta Education, Canada, 2006

B2b Évaluation des élèves

Les projets PARSA permettent d'obtenir annuellement des preuves de l'apprentissage et du rendement scolaire des élèves. L'évaluation comprend la description, la collecte, l'enregistrement, la notation et l'interprétation d'information à propos de l'apprentissage d'un élève (ou de son propre apprentissage). Les techniques d'évaluation comprennent les tests, les projets, les sondages, les rubriques d'évaluation du rendement, l'observation, les dossiers de présentation, etc. En plus des évaluations sommatives (évaluations de fin d'année), les projets doivent comprendre un échange systématique d'information entre les élèves et les enseignants à propos des progrès des élèves en vue d'atteindre des résultats d'apprentissage bien définis (aussi appelé évaluation diagnostique ou formative). Voir les définitions d'évaluation *de* l'apprentissage et *comme forme* d'apprentissage à la section I (pages 7 et 8).

B2c Gestion des projets

Les projets doivent être gérés de manière à ce qu'ils réussissent. Cela exige une certaine forme de soutien provenant par exemple d'un coordinateur de projet, d'un conseiller ou d'un enseignant principal. Environ 5 % des fonds du projet doivent être consacrés à la gestion et au soutien du projet. La proposition doit indiquer qui sera responsable de la gestion ainsi que la proportion de son temps consacrée à cette activité.

B2d Perfectionnement professionnel

Les autorités scolaires doivent offrir des possibilités de perfectionnement professionnel étant donné son importance critique dans l'amélioration du rendement scolaire.

- Le perfectionnement professionnel qui marche bien est centré sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves et est généralement continu, intégré au travail, fondé sur la recherche et incorporé à une multitude de contextes d'enseignement.
- Une manière bien conçue d'aborder le perfectionnement professionnel est essentielle à la réussite de la mise en œuvre des objectifs du PARSA. Pour des idées, voir le *Guide to Comprehensive Professional Development Planning*.

B2e Participation des parents et communication avec les parents

Les parents doivent jouer un rôle considérable dans la planification de la proposition. La participation des parents peut prendre de nombreuses formes. Peu importe la forme retenue, cette participation s'avère très utile pour aider les élèves à réussir. Voir aussi A3.

©Alberta Education, Canada, 2006

B3 Processus d'évaluation

Les indicateurs de réussite sont plus convaincants s'ils sont corroborés par plusieurs sources. Les projets décrivent les méthodes d'évaluation et les sources de données dont ils se serviront pour en évaluer la réussite. On recommande le recours à une variété de méthodes (par ex., évaluation des élèves, sondages), de sources de données (élèves, parents, enseignants), et de niveaux (p. ex., 1re, 2e, 3e année, etc.).

B4 Intégration et durabilité

1. Voir les définitions d'intégration et de durabilité, à la page 6.

2. Les projets doivent indiquer comment les enseignants intégreront ce qu'ils ont appris : comment ils incorporent dans leur répertoire de pratiques pédagogiques, les nouvelles pratiques et stratégies, les nouveaux acquis et les constatations clés.

3. Les projets PARSA sont conçus pour avoir un effet durable sur les pratiques pédagogiques utilisées dans les écoles. Les propositions doivent indiquer comment l'autorité scolaire envisage de continuer à soutenir les élèves et à influencer les enseignants efficaces dans les années à venir (après le projet PARSA).

B5 Diffusion et partage des connaissances

Les projets doivent indiquer de quelle manière les connaissances acquises seront partagées. Les moyens de diffuser les nouvelles connaissances et les nouvelles pratiques comprennent, notamment, la documentation du projet, les ateliers, les symposiums, les événements et les pratiques prometteuses à afficher sur le site Web du PARSA, les monographies, les résumés de recherche et les articles destinés à être publiés dans le bulletin *L'Amélioration du rendement scolaires : Quoi de neuf?*, et enfin, les revues s'adressant à la profession enseignante.

B6 Besoins en personnel

Les projets doivent nommer les personnes qui y participeront. Les participants peuvent être les enseignants et les coordonnateurs du PARSA, d'autres professionnels, les aides-enseignants ainsi que le personnel administratif et de soutien.

B7 Budget et rapport financier

Toutes les propositions de projet doivent être accompagnées d'un budget. La somme de la demande de fonds présentée par l'autorité scolaire à Alberta Education ne doit pas dépasser le total des fonds auxquels l'autorité scolaire a droit. Tous les fonds accordés dans le cadre du PARSA doivent être affectés à des projets PARSA. Si une autorité

©Alberta Education, Canada, 2006

scolaire décide d'investir plus d'argent dans un projet que les fonds qui lui sont accordés par la province, elle doit préciser ce fait dans sa proposition.

Il est reconnu que l'amélioration du rendement scolaire n'est pas une solution miracle, mais plutôt un processus systématique qui exige la collaboration, l'engagement et le soutien constants des intervenants. Les exigences du PARSA en ce qui a trait à l'établissement du budget, à la présentation de rapports et à la responsabilisation visent à promouvoir l'efficience et l'efficacité à long terme plutôt que des changements à brève échéance.

B8 Calendrier de dépenses du projet

Les fonds PARSA peuvent être utilisés pour couvrir tous les coûts associés au projet d'amélioration du rendement scolaire, sous réserve de l'approbation par la province des projets. Les lignes directrices relatives aux budgets sont les suivantes :

- un minimum de 15 % des fonds est consacré au perfectionnement professionnel;
- environ 5 % à la gestion et à l'administration du projet;
- un maximum de 10 % des fonds du PARSA doit servir à acheter du matériel ou d'autres biens.

B9 Annexe (facultatif)

De l'information supplémentaire susceptible de faciliter la compréhension du projet peut être annexée sous forme de tableur Excel ou en format Word.

B10 Coordonnées des personnes-ressources pour le projet

Il faut inclure les coordonnées des personnes-ressources qui peuvent fournir de l'information supplémentaire sur le projet.

B11 Attestation du directeur général

La date limite pour présenter les **propositions de projets PARSA** pour les nouveaux projets est le 30 avril de chaque année. Le directeur général ou la directrice générale doit attester que le projet :

1. tient compte des besoins reconnus;
2. précise les objectifs, les stratégies, les écoles, les niveaux, etc., qui diffèrent de ceux mentionnés dans les propositions pour le 1er cycle (2000-2003) et pour le 2^{e} cycle (2003-2006);
3. a obtenu la participation considérable de la communauté scolaire, y compris celle des conseils d'école;
4. a le soutien des personnes chargées de la mise en œuvre;

©Alberta Education, Canada, 2006

5. dispose de données de recherche;
6. a des processus en place permettant une surveillance tout au long du cycle;
7. prévoit des mesures locales ou provinciales (quantitatives et qualitatives) qui semblent raisonnables;
8. comprend des objectifs d'amélioration réalisables;
9. propose des stratégies susceptibles de permettre d'atteindre les cibles et les objectifs d'amélioration visés;
10. contient un plan de mise en œuvre ainsi qu'un calendrier de réalisation des grandes étapes;
11. comprend un plan réalisable de diffusion et de partage des connaissances;
12. propose des méthodes d'évaluation adéquates.

Conformément au processus de responsabilisation, le directeur général doit attester que le projet répond aux exigences de projet. Voir la section IV.

IV. Examen et approbation des propositions de projets

1. Il incombe à la School Improvement Branch (SIB) d'analyser les propositions de projets présentées par les autorités scolaires et de les approuver.

2. C'est sous le signe d'ouverture d'esprit, de collaboration, de confiance, de participation, de simplicité et du cadre de référence établi par le Comité directeur des partenaires de l'éducation du PARSA, que la SIB aborde son rôle et ses responsabilités au titre du PARSA.

3. La SIB fournit aux autorités scolaires des critères d'approbation des projets.

4. La SIB demande des explications aux autorités scolaires et leur demande de modifier leurs projets lorsque cela est nécessaire.

5. La SIB prend une décision sur l'approbation du projet et en avise l'autorité scolaire par le truchement du système Extranet du PARSA.

6. Si certains éléments d'un projet posent des problèmes, Alberta Education tente de régler la situation en consultation avec l'autorité scolaire et indique clairement les modifications qui doivent être effectuées.

7. Si une proposition de projet est refusée, l'autorité scolaire peut demander à Alberta Education de la soumettre à un second examen.

©Alberta Education, Canada, 2006

V. Exigences relatives à la soumission de rapports

1. Les rapports

1.1 **L'indication de réussite**, c'est la synthèse du jugement professionnel porté aux niveaux local et provincial par rapport au degré d'atteinte des objectifs d'amélioration identifiés. Ce jugement est établi en fonction d'une analyse de toutes les données d'évaluation relativement aux résultats pour un projet donné. On encourage le recours à une variété de sources de données et de méthodes. Il faut absolument tenir compte du fait qu'il faut peut-être plus d'une année pour qu'un projet réussisse. Si une baisse apparente est enregistrée au cours d'une seule année, cela ne veut peut-être pas dire que le projet est voué à l'échec. Cependant, il y aurait lieu de faire analyser la situation par l'équipe du PARSA.

1.2 Toutes les autorités scolaires doivent indiquer les fonds PARSA dans la section du rapport budgétaire annuel et dans la section des revenus et dépenses des états financiers vérifiés.

1.3 Un rapport annuel de projet PARSA doit être soumis au plus tard le 15 octobre de chaque année. Le directeur général doit attester ce qui suit : « Au meilleur de ma connaissance, l'information fournie dans ce rapport annuel de projet PARSA est exacte, fiable et valide et toutes les exigences du PARSA ont été respectées. ». L'autorité scolaire dispose de toute la documentation et de tous les systèmes nécessaires à l'appui de l'information fournie. Les parents participent à titre de partenaires depuis la création jusqu'à l'achèvement du projet et sont au courant des progrès accomplis et des résultats obtenus.

1.4 Les exigences en matière de rapport sont les suivantes.

Rapports financiers Un poste au : • Rapport budgétaire annuel • États financiers vérifiés	 Le 30 avril Le 30 novembre
Rapports sur les projets Rapport d'évaluation annuel du projet PARSA Rapport final du projet PARSA	Le 15 octobre
Rapports sur les résultats annuels en éducation	Le 30 novembre

2. Évaluations périodiques, annuelles et sommatives

2.1 Les autorités scolaires prennent une décision concernant les mesures, processus et politiques qu'elles adoptent en matière d'évaluations périodiques, annuelles et sommatives dans le cadre de leurs activités de planification, de gestion et d'évaluation.

©Alberta Education, Canada, 2006

2.2 Les autorités scolaires doivent faire le nécessaire pour effectuer des évaluations périodiques en fonction d'un cycle naturel (p. ex., trimestriellement ou selon un autre échéancier cyclique qu'aura choisi l'autorité scolaire) et pour comparer les données de départ et les objectifs (tant intérimaires que finaux) aux progrès réels.

2.3 Le *Rapport sur les résultats annuels en éducation*, qui doit être présenté au plus tard le 30 novembre, doit être rattaché par le truchement d'un lien Web au rapport d'évaluation annuel de l'autorité pour chaque projet PARSA.

2.4 Les activités d'évaluation doivent satisfaire aux normes professionnelles et être menées conformément aux cibles, mesures et indications de réussite décrites aux sections III et IV du présent guide.

3. Le *clearinghouse*, le partage et les pratiques prometteuses

3.1 De concert avec ses partenaires, Alberta Education a fixé le processus et le mécanisme qui régissent un centre d'échange établi sur son site Web. Ce centre contient de l'information comme les descriptions de projets, les constatations, les résultats et les conclusions et les pratiques professionnelles prometteuses.

3.2 Tous les ans, chaque autorité scolaire fournit à ce centre d'échange provincial des renseignements sur ses projets PARSA, tels que les constatations, les résultats, les conclusions et les pratiques professionnelles prometteuses, afin que les réussites et les échecs puissent y être consignées.

3.3 Le Comité directeur des partenaires de l'éducation du PARSA coordonnera ou organisera divers moyens et mécanismes de partage, tels que les assemblées générales des partenaires ainsi que des congrès, notamment :
- les congrès des enseignants;
- les assemblées générales annuelles de l'ASBA;
- les assemblées générales annuelles et la conférence annuelle des parents de l'AHSCA;
- les congrès du PARSA.

©Alberta Education, Canada, 2006

VI. Échéancier annuel

Provincial	Local	Date
Annonce par le ministère de la confirmation du 3e cycle de financement		
Mises à jour de la SIB à l'intention des autorités scolaires à propos du 3e cycle		De mars à avril
Date limite pour les nouveaux projets		Le 30 avril
Examen et approbation des propositions de nouveaux projets		De mai à septembre
	Planification de la mise en œuvre des projets	De mai à juin
	Début - mise en œuvre des projets	D'août à septembre
	Présentation des rapports d'évaluation annuels et des rapports finaux de projets PARSA	Le 15 octobre
Examen et approbation des rapports d'évaluation annuels et des rapports finaux de projet du PARSA par la SIB		D'octobre à décembre
Ateliers régionaux prévus		Automne/Printemps
	Élaboration des lignes directrices, des priorités des projets locaux, etc.	De février à avril
	Évaluation des besoins, étude de la recherche, consultation de la communauté	
	Planification de projet	
	Sélection des projets et préparation des propositions de projets au niveau local	
	Rapport sur les résultats annuels en éducation et lien au rapport PARSA	Le 30 novembre
Préparation du rapport provincial		De décembre à mars
Versements des fonds (mensuels) aux autorités pour les projets approuvés	Mise en œuvre progressive du projet	De septembre à août
Visites de la SIB		Printemps
LE CYCLE SE RÉPÈTE		

Les cases vides indiquent l'absence d'activité.

©Alberta Education, Canada, 2006

VII. Personnes-ressources et soutien d'Alberta Education

Pour obtenir de l'aide, prière de communiquer avec la School Improvement Branch d'Alberta Education.

Ressource	Téléphone	Télécopieur
Bureau de la SIB	(780) 427-3160	(780) 415-2481
Adresse	School Improvement Branch 44 Capital Boulevard 10044 – 108^{e} rue Edmonton (Alberta) Canada T5J 5E6	

VIII. Formulaires

1. Proposition / plan de projet PARSA
2. Rapport d'évaluation annuel de projet PARSA
3. Rapport final de projet PARSA

Une version en Word à jour de ces formulaires est disponible sur le site Extranet du PARSA au : <https://phoenix.edc.gov.ab.ca/login/default.asp>.

©Alberta Education, Canada, 2006

Ouvrages recommandés

Site français du PARSA : <http://www.education.gov.ab.ca/french/m_12/information/parsa/parsa.asp>

Site anglais Web du PARSA : <http://www.education.gov.ab.ca/k_12/special/aisi/default.asp>

Accueil du PARSA	Recherche dans le centre d'échange du PARSA	Documents/ Publications	Ateliers et conférences
Qu'est-ce que le PARSA? Cadre de référence du PARSA Guide administratif du PARSA Quoi de neuf? Conseils et outils Personnes-ressources	Résumés des projets du cycle 2 Pratiques professionnelles prometteuses Produits et outils Résumés et rapports de projets du 1er cycle Recherche connexe – Base de données interrogeable Accès à de l'information détaillée sur le projet	Bulletins Résumés de la recherche Ce que nous avons appris Rapports d'évaluation annuels Documents d'appui	Inscription en ligne Matériel sur les ateliers de PP Conférences précédentes du PARSA

A guide to comprehensive professional development planning. (2005). Edmonton, AB: Alberta Education and others.

Alberta's Commission on Learning. (2003). *Every child learns, every child succeeds: Report and recommendations.* Edmonton, AB: Author.

Alberta Education. (2005). *Annual report 2004/05.* Edmonton, AB: Author.

Alberta Education. (2006). *Guide for education planning and results reporting 2006-2009.* Requirements for Alberta school boards and Francophone school authorities and their schools. Edmonton, AB: Author.

AISI Education Partners Steering Committee. (1999). *Framework for the Alberta Initiative for School Improvement.* Edmonton, AB: Alberta Learning.

Alberta Learning. Alberta Initiative for School Improvement. (2004). *Improving student learning. Provincial report for cycle 1 (2000-2003).* Edmonton, AB: Author.

Collins, J. (2001). *Good to great: Why some companies make the leap ... and others don't.* New York, NY: Harper Business.

©Alberta Education, Canada, 2006

Desforges, C., & Abouchaar, A. (2003). *The impact of parental involvement, parental support and family education on pupil achievements and adjustment: A literature review.* London: Department for Education and Skills.

de Broucker, P., & Sweetman, A. (Eds.). (2002). *Towards evidence-based policy for Canadian education.* Kingston, ON: John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Queen's University.

DuFour, R., Eaker, R., & DuFour, R. (Eds.). (2005). *On common ground. The power of professional learning communities.* Bloomington, IN: National Educational Service.

Earl, L.M. (2003). *Assessment as learning: Using classroom assessment to maximize student learning.* Thousand Oaks, CA: Corwin Press.

Easton, L.B. (Ed.). (2004). *Powerful designs for professional learning.* Oxford, OH: National Staff Development Council.

Educational Leadership. Theme issues: (2005, November). Assessment to promote learning. 63(3); (2005, December). Learning in the digital age. 63(4); (2006, March). Improving professional practice. 63(6).

Epstein, J.L. (2001). *School, family, and community partnerships. Preparing educators and improving schools.* Boulder, CO: Westview Press.

Fullan, M. (2005). *Leadership & sustainability. System thinkers in action.* Thousand Oaks, CA: Corwin Press.

Guskey, T.R. (2000). *Evaluating professional development.* Thousand Oaks, CA: Corwin Press.

Hopkins, D. (2001). *School improvement for real.* London: Routledge Falmer.

InPraxis Group Inc. (2006). *Effective professional development. What the research says.* Edmonton, AB: Alberta Education.

InPraxis Group Inc. (2006). *Professional learning communities: An exploration.* Edmonton, AB: Alberta Education.

Jandris, T.P. (2001). *Essentials for principals: Data-based decision-making.* Alexandria, VA: National Association of Elementary School Principals.

Joint Committee on Standards for Educational Evaluation. (1994). *The program evaluation standards: How to assess evaluations of educational programs* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Marzano, R.J., Norford, J.S., Paynter, D.E., Pickering, D.J., & Gaddy, B.B. (2001). *A handbook for classroom instruction that works.* Alexandria, VA: ASCD.

©Alberta Education, Canada, 2006

Marzano, R.J., Pickering, D.J., & Pollock, J.E. (2001). *Classroom instruction that works: Research-based strategies for increasing student achievement.* Alexandria, VA: ASCD.

Marzano, R.J., Waters, T., & McNulty, B.A. (2005). *School leadership that works: From research to results.* Alexandria, VA: ASCD.

McEwen, N. (2006). *Improving schools – Investing in our future.* Edmonton, AB: Alberta Education.

Molnar, A. (Ed.). (2002). *School reform proposals: The research evidence.* Tempe, AZ: University of Arizona, Education Policy Research Unit.

Mosteller, F., & Boruch, R. (Eds.). (2002). *Evidence matters: Randomized trials in education research.* Washington, DC: Brookings Institution.

North Central Regional Educational Laboratory (NCREL) (n.d.). *Pathways to school improvement.* Retrieved November 27, 2003 at <http://www.ncrel.org/sdrs>.

Oblinger, D.G., & Oblinger, J.L. (Eds.). (2005). *Educating the net generation.* <http://www.educause.edu/educatingthenetgen>.

Principles for fair student assessment practices for education in Canada. (1993). Edmonton, AB: Joint Advisory Committee.

Reeves, D.B. (2000). *Accountability in action: A blueprint for learning organizations.* Denver, CO: Center for Performance Assessment.

Reeves, D.B. (2004). *Accountability for learning: How teachers and school leaders can take charge.* Alexandria, VA: ASCD.

Teddlie, C., & Reynolds, D. (Eds.). (2000). *The international handbook of school effectiveness research.* London: Falmer Press.

©Alberta Education, Canada, 2006

Annexe : Concordance des buts, des stratégies et des mesures

But	Stratégies	Mesures	Données de départ	Cible	Réel	Nombre
Améliorer la lecture chez chaque élève de la 1re, 2e et 3e année à 82 % ou plus, en 2006 **Résultat** Tous les élèves de la 3e année pourront lire au moins à leur niveau	1. Modèle d'alphabétisation équilibré 2. Modèle inductif à l'aide d'images et de mots	Test de lecture standardisé pour la 1re année	80 % des élèves de la 1re année sont ≥ au niveau requis Selon une moyenne de trois ans (2001-2003) des élèves de 1re année de l'école	82 %	83 % Ont dépassé les cibles; les stratégies ont donné les résultats escomptés.	50
Le tableau illustre comment les objectifs, les stratégies, les résultats et les mesures concordent. 1. L'objectif d'amélioration de la lecture est atteint à l'aide de deux stratégies. 2. Les tests de lecture standardisés sont administrés aux élèves de la 1re et 2e année. Le test de lecture (test de rendement provincial) est administré aux élèves de 3e année. 3. Les données de départ sont les moyennes de trois ans obtenues à l'aide des mesures de résultats; étant donné que le sondage auprès des parents est un élément nouveau, les résultats réels de la première année seront utilisés comme données de départ. 4. Les objectifs d'amélioration ont été fixés à 2 % au-dessus des données de départ. 5. La lecture s'est améliorée chez les élèves de 2e et 3e année, mais l'objectif n'a pas été atteint pour la 2e année. Les enseignants de la 2e année augmenteront les exercices de lecture l'an prochain. 6. 85 % des parents des élèves de la 1re à la 3e année ont rempli le sondage sur les capacités de lecture de leurs enfants.		Test de lecture standardisé pour la 2e année	75 % des élèves de la 2e année sont ≥ au niveau requis Selon une moyenne de trois ans (2001-2003) des élèves de 2e année de l'école	77 %	76 % N'ont pas atteint l'objectif. Accroîtra la quantité d'exercices de lecture l'an prochain.	48
		Test de lecture (test de rendement provincial) administré aux élèves de 3e année	78 % des élèves de 3e année ont ≥ atteint la norme acceptable. Selon une moyenne de trois ans (2001-2003) des élèves de 3e année de l'école	80 %	81 % Ont dépassé l'objectif.	54
		Sondage auprès des parents (Sondage en 15 points sur les capacités de lecture de l'enfant, la fréquence des lectures et le plaisir qu'il en retire)	À déterminer durant la première année du projet	90 %	90 % Dans l'ensemble, 90 % des parents ont indiqué que leur enfant lisait mieux, plus souvent et qu'il aimait lire.	128 Taux de réponse de 85 % (128/150)

©Alberta Education, Canada, 2006